

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Code du produit : 014321RN0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                       |                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4                                           | H302: Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| Irritation oculaire, Catégorie 2                                      | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1     | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302      Nocif en cas d'ingestion.  
H319      Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410      Très toxique pour les organismes  
aquatiques, entraîne des effets néfastes à  
long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**  
P264      Se laver la peau soigneusement après  
manipulation.  
P273      Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280      Porter un équipement de protection des  
yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P337 + P313      Si l'irritation oculaire persiste: consulter un  
médecin.  
Recueillir le produit répandu.

**Élimination:**  
P501      Éliminer le contenu/réceptacle dans une  
installation d'élimination des déchets  
agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
cuivre

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification<br>RÈGLEMENT (CE)<br>No 1272/2008                                           | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| cuivre       | 7440-50-8<br>231-159-6<br>01-2119480154-42                   | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1; | >= 25 - < 50             |

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

|                                                                         |                                             |                                                                                                                                           |               |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Distillats moyens (pétrole), raffinés au solvant; Gazole — non spécifié | 64741-91-9<br>919-029-3<br>01-2119457735-29 | H410<br>Asp. Tox. 1; H304                                                                                                                 | >= 10 - < 20  |
| poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)                          | 7440-66-6<br>231-175-3<br>01-2119467174-37  | Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410                                                                                    | >= 2,5 - < 10 |
| diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène                   | 6846-50-0<br>229-934-9<br>01-2119451093-47  | Repr. 2; H361d<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412                                                                                              | >= 1 - < 2,5  |
| néodécanoate de manganèse                                               | 27253-32-3<br>248-374-6                     | Skin Irrit. 2; H315                                                                                                                       | >= 1 - < 10   |
| amines alkyles de suif hydrogéné                                        | 61788-45-2<br>(90640-32-7)<br>262-976-6     | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT RE 2; H373<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410 | >= 0,25 - < 1 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

---

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre spéciale contre les feux métalliques  
Sable sec  
poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés : Eau  
Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Ne pas rincer à l'eau.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

---

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|------------|-----------|------------------------------------|------------------------|--------|
| cuivre     | 7440-50-8 | VME (Fumées)                       | 0,2 mg/m <sup>3</sup>  | FR VLE |

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

|                                                      |                                               |                              |                                 |        |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|--------|
|                                                      |                                               |                              | (Cuivre)                        |        |
| Information supplémentaire                           | Valeurs limites indicatives                   |                              |                                 |        |
|                                                      |                                               | VME (Poussière)              | 1 mg/m <sup>3</sup><br>(Cuivre) | FR VLE |
| Information supplémentaire                           | Valeurs limites indicatives                   |                              |                                 |        |
|                                                      |                                               | VLCT (VLE)<br>(Poussière)    | 2 mg/m <sup>3</sup><br>(Cuivre) | FR VLE |
| Information supplémentaire                           | Valeurs limites indicatives                   |                              |                                 |        |
| poudre de zinc —<br>poussière de zinc<br>(stabilisé) | 7440-66-6                                     | VME                          | 10 mg/m <sup>3</sup>            | FR VLE |
| Information supplémentaire                           | Valeurs limites réglementaires contraignantes |                              |                                 |        |
|                                                      |                                               | VME (Fraction<br>alvéolaire) | 5 mg/m <sup>3</sup>             | FR VLE |
| Information supplémentaire                           | Valeurs limites réglementaires contraignantes |                              |                                 |        |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                           | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                  |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------|
| cuivre                                                        | Travailleurs       | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 273 mg/kg               |
|                                                               | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 20 mg/m <sup>3</sup>    |
|                                                               | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 137 mg/kg               |
|                                                               | Consommateurs      | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 273 mg/kg               |
|                                                               | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 20 mg/m <sup>3</sup>    |
| poudre de zinc —<br>poussière de zinc<br>(stabilisé)          | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 5 mg/m <sup>3</sup>     |
|                                                               | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 83 mg/kg                |
|                                                               | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 0,83 mg/kg              |
|                                                               | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 83 mg/kg                |
|                                                               | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 2,5 mg/m <sup>3</sup>   |
| diisobutyrate de 1-<br>isopropyl-2,2-<br>diméthyltriméthylène | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5,00 mg/kg              |
|                                                               | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 17,62 mg/m <sup>3</sup> |
|                                                               | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets             | 5,00 mg/kg              |

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

|  |              |                      |                                 |            |
|--|--------------|----------------------|---------------------------------|------------|
|  | rs           |                      | systemiques                     |            |
|  | Consommateur | Contact avec la peau | Long terme - effets systemiques | 5,00 mg/kg |
|  | rs           |                      |                                 |            |
|  | Consommateur | Inhalation           | Long terme - effets systemiques | 4,35 mg/m3 |
|  | rs           |                      |                                 |            |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                   | Compartiment de l'Environnement | Valeur      |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------|
| cuivre                                                | Sol                             | 65,5 mg/kg  |
|                                                       | Eau douce                       | 0,0078 mg/l |
|                                                       | Sédiment d'eau douce            | 87 mg/kg    |
|                                                       | Eau de mer                      | 0,0052 mg/l |
|                                                       | Sédiment marin                  | 676 mg/kg   |
|                                                       | STP                             | 0,230 mg/l  |
| poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)        | Eau douce                       | 0,0206 mg/l |
|                                                       | Sédiment d'eau douce            | 117,8 mg/kg |
|                                                       | Eau de mer                      | 0,0061 mg/l |
|                                                       | Sol                             | 35,6 mg/kg  |
|                                                       | Sédiment marin                  | 56,5 mg/kg  |
|                                                       | STP                             | 3 mg/l      |
| diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène | Eau douce                       | 0,014 mg/l  |
|                                                       | Eau de mer                      | 0,0014 mg/l |
|                                                       | Sédiment d'eau douce            | 5,29 mg/kg  |
|                                                       | Sol                             | 1,05 mg/kg  |
|                                                       | STP                             | 3 mg/l      |
|                                                       | Sédiment marin                  | 0,529 mg/kg |
|                                                       | oral (secondary poisoning)      | 83,3 mg/kg  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains  
Matériel

: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.



## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

---

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                   |                         |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Aspect                            | : liquide               |
| Couleur                           | : Donnée non disponible |
| Odeur                             | : caractéristique       |
| Seuil olfactif                    | : Donnée non disponible |
| pH                                | : Donnée non disponible |
| Point de congélation              | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition     | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair                    | : 111 °C                |
| Taux d'évaporation                | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)      | : Donnée non disponible |
| Auto-inflammation                 | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : Donnée non disponible |
| Température d'incandescence.      | : Donnée non disponible |

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

---

Température de décomposition : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

    Viscosité, cinématique : > 21 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

---

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.272 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **cuivre:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

##### **Distillats moyens (pétrole), raffinés au solvant; Gazole — non spécifié:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

##### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

### **diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **amines alkyles de suif hydrogéné:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

### **Composants:**

#### **cuivre:**

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### **diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **néodécanoate de manganèse:**

Résultat: Irritation de la peau

### **amines alkyles de suif hydrogéné:**

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Produit:**

Remarques: Irritation des yeux

### **Composants:**

#### **cuivre:**

Résultat: Irritation des yeux

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

---

### **diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

### **amines alkyles de suif hydrogéné:**

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **amines alkyles de suif hydrogéné:**

Organes cibles: Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire  
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **amines alkyles de suif hydrogéné:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

---

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**cuivre:**

Remarques: Donnée non disponible

**poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Remarques: Donnée non disponible

**amines alkyles de suif hydrogéné:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**cuivre:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

**Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

**Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Toxicité pour la daphnie et (Daphnia (Daphnie)): 2,46 mg/l

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

---

les autres invertébrés  
aquatiques

### Évaluation Ecotoxicologique

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### amines alkyles de suif hydrogéné:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

### Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

---

effets néfastes à long terme.

### **Composants:**

#### **cuivre:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **amines alkyles de suif hydrogéné:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Le code européen des déchets : 08 01 11 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.



## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Poudre de cuivre)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Copper metal powder)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Copper metal powder)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

Version 6.0      Date de révision: 02.12.2019      Numéro de la FDS: 102000000154      Date d'impression: 06.08.2020  
Date de la première version publiée: 14.03.2014

---

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7 IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

---

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique;

## HK9898 RP UNIPAK SUPERLITHO PALE INK

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020                      |
| 6.0     | 02.12.2019        | 102000000154      | Date de la première version publiée:<br>14.03.2014 |

---

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR